

Coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés : éléments de référence sur la situation francilienne en 2011

Le présent document constitue une synthèse du troisième rapport sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) en Ile-de-France. Ce travail porte sur l'année 2011.

L'observation des coûts en Ile-de-France: quel mode opératoire ?

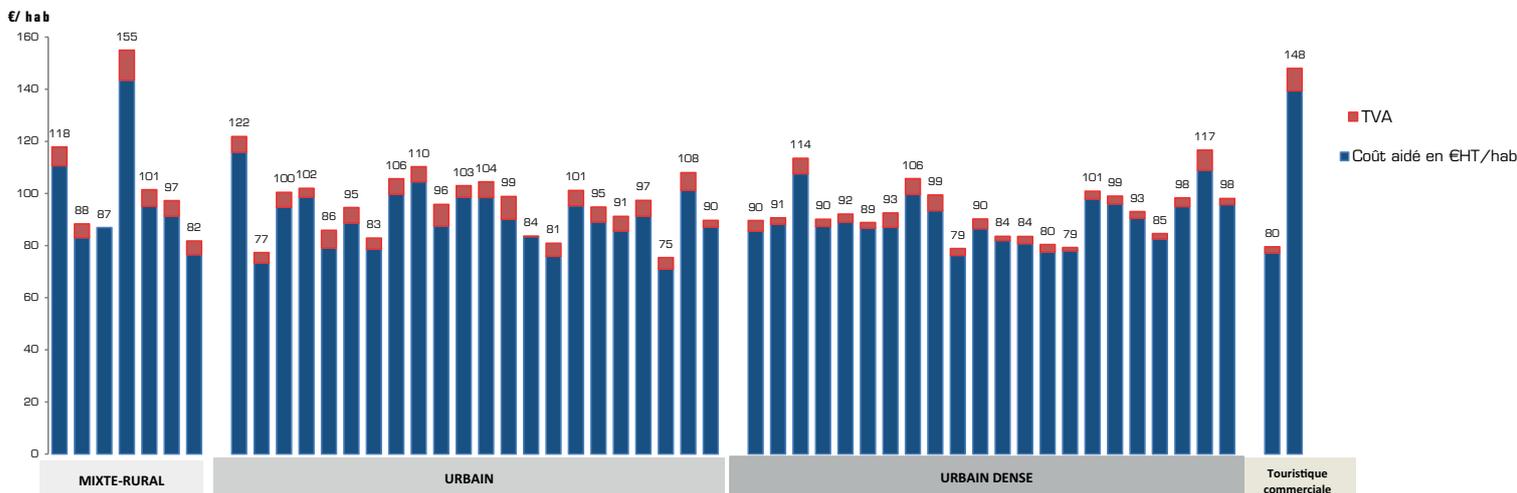
Les coûts de gestion des déchets peuvent aujourd'hui être suivis grâce à la formalisation d'un cadre de présentation des coûts et d'une méthode définis par l'ADEME et partagés par les parties prenantes du secteur dont, en premier lieu, les collectivités territoriales. Sur l'année de référence 2011, une soixantaine de collectivités franciliennes (4,5 M d'habitants représentés soit 45% de la population hors Paris) a ainsi identifié leurs coûts à partir de ce cadre dénommé « Matrice des coûts ». Ces collectivités sont assez représentatives de l'Ile-de-France (hors Paris) quant à leur répartition entre la Petite et Grande Couronne et quant aux ratios de collecte des DMA qui y sont observés. L'indicateur retenu par l'ORDIF pour suivre les coûts est **le coût net des produits (coût aidé) exprimé en € par habitant**. Celui-ci exprime le coût à la charge de la collectivité une fois déduits les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens ainsi que les autres aides. Les coûts exprimés en euros par tonne sont, quant à eux, plutôt privilégiés pour identifier les coûts des opérations techniques de gestion des déchets (collecte, traitement...). Non présentés dans cette synthèse, ces indicateurs « à la tonne » sont disponibles dans le rapport complet sur les coûts élaborés par l'ORDIF.

Coût moyen à la charge des collectivités: 94€TTC par habitant.

Le coût moyen observé au sein des collectivités s'établit à 94€TTC par habitant (90€/hab sans la TVA). Il intègre l'ensemble des coûts associés à la gestion des déchets ménagers et assimilés mais ne comprend pas les déchets des collectivités. Cette moyenne masque toutefois de nombreuses disparités: si plus de 50% des collectivités présentent des coûts compris entre 86 et 101€HT/hab, les écarts observés entre les valeurs extrêmes sont notables avec des différences supérieures à un facteur 2 (de 75€ à plus de 150€TTC/hab). Ces coûts sont essentiellement financés par des ressources que les collectivités lèvent sur leur territoire à travers la TEOM, la redevance spéciale et la REOM. Le rapport entre ces contributions et le coût aidé TTC appelé « taux de couverture » s'élève à 109%. Cet indicateur semble stable dans temps. Il est la résultante de différentes considérations:

- Les pratiques prudentielles des collectivités dans leurs exercices de prévision budgétaire ;
- Une volonté des collectivités de pouvoir autofinancer des investissements à engager ultérieurement ;
- Un choix d'abonder les financements « déchets » résiduels dans le budget général de la collectivité ;
- Enfin, l'impossibilité, pour certaines collectivités (les syndicats de communes et syndicats mixtes), d'avoir recours à d'autres ressources (dotations de l'Etat, impôts locaux).

Dispersion des coûts aidés en fonction des milieux*



*L'ORDIF a repris les typologies définies par l'ADEME pour catégoriser les collectivités en fonction de leurs caractéristiques d'habitat



Une décomposition des coûts par flux reflétant les différences d'organisation de service

Les coûts exprimés par flux collecté ne sont pas décomposés de façon identique entre l'Île-de-France et la France: les collectivités franciliennes consacrent en moyenne 10€ de plus par habitant pour gérer les ordures ménagères et assimilés et, à l'inverse 4€ de moins pour la gestion des déchets occasionnels. Ces différences de coûts mettent en évidence les spécificités franciliennes en matière de gestion des DMA:

- Des ratios d'OMR plus importants dans la région ;
- Un mode de traitement des OMR privilégié (l'incinération) dont le coût à la tonne est réputé plus élevé que l'enfouissement ;
- Un recours au porte à porte davantage privilégié pour la gestion des recyclables secs des OM (verre, emballages, papiers) ;
- Des quantités apportées en déchèteries dans la région nettement inférieures à la moyenne nationale.

Le poids du poste «déchets occasionnels hors déchèteries» pèse en revanche davantage en Île-de-France (10,7€HT en Île-de-France contre moins de 5€ dans le référentiel national de l'ADEME): les collectes d'encombrants au porte à porte y sont encore très largement généralisées (contrairement au reste du territoire) et celles des collectes de déchets verts très présentes en milieu urbain.

Cette décomposition n'est également pas homogène au sein même des collectivités d'Île-de-France:

- Un poste OMA pesant davantage dans la zone centrale (75,2€/hab en urbain dense contre environ 69€/hab sur le reste du territoire francilien) ;
- Des coûts de gestion des déchèteries se rapprochant des niveaux moyens français dans les territoires ruraux et mixtes ;
- Un poste «déchets occasionnels» significativement plus faible en urbain dense en lien avec une plus faible présence de déchèteries en Petite Couronne et une quasi absence de collectes de déchets verts au porte à porte.

Des coûts en hausse entre 2010 et 2011 ?

Sur la vingtaine de collectivités (population représentée: 2,7 millions d'habitants) ayant identifié leur matrice sur plusieurs exercices, **il semblerait que les coûts aient sensiblement augmenté (+7% entre 2010 et 2011)**. Même s'il convient d'être prudent quant à la possibilité d'extrapoler cette évolution à l'ensemble du territoire francilien, **il semblerait que les hausses soient essentiellement observées sur la collecte**. Les coûts exprimés en €/t pour cette étape technique ont en effet sensiblement progressé quels que soient les flux. Les hypothèses pour expliquer ces évolutions sont nombreuses: renouvellement de marchés de collecte ayant impliqué une hausse notable des charges, effet des révisions des prix avec des indices de prix ayant connu de fortes variations, remplacement de bennes à ordures ménagères sur des collectivités disposant d'équipements qui étaient auparavant largement amortis... Sur certaines collectivités, l'augmentation des apports en déchèteries semblent par ailleurs avoir significativement fait augmenter le coût à la charge de la collectivité.

A l'inverse, **les coûts de traitement observés sur une quinzaine de syndicats compétents ne semblent pas avoir connu de progression notable** et ce, quels que soient les flux considérés.

Les membres du groupe de travail:

ADEME, AMORCE, Cercle National du Recyclage, Conseil Régional Île-de-France, Eco-Emballages, FNADE, SIDM de la Vallée de Chevreuse, SIREDOM, SIVATRU, SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers, SMITOM Nord Seine et Marnais, SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais, SITOM 93, SIETREM de Lagny sur Marne, SIDRU, SITRU

En savoir plus : www.ordif.com

Le rapport complet «Coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés: éléments de référence sur la situation francilienne en 2011».



Valentin SAUQUES

Chef de projet économie
Courriel: v.sauques@ordif.com

